

COUPE GENTLEMEN – PAR EQUIPE MESSIEURS

Finale le 28 juin 2014
Golf des Chanalets
Golf remplaçant Lac d'Annecy
Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la Région Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Golf. Chaque club ne peut engager qu'une équipe messieurs.

Chaque club s'engage à :

- mettre gratuitement son terrain à la disposition des équipes de sa poule pour la phase qualificative et, lorsqu'il est qualifié, pour les tours de la phase finale (de préférence le samedi).
- nommer un responsable du bon déroulement de la rencontre, le jour où il reçoit. Cette personne doit être présente toute la journée.
- envoyer au Comité de l'épreuve dès le lendemain les résultats détaillés de la rencontre jouée sur leur terrain avec les noms et les index des joueurs ayant participé.
- recevoir la finale s'il a participé à celle de l'édition précédente.

Tout club ne respectant pas ce cahier des charges ne pourra participer à cette compétition l'année suivante.

Pour les équipiers

Les joueurs doivent à la date de clôture des inscriptions des équipiers :

- être membres et licenciés du club qu'ils représentent
- avoir fait enregistrer leur certificat médical de l'année en cours

ENGAGEMENTS

Consultez, dès décembre, le site Internet de la Ligue Rhône Alpes pour connaître les modalités pratiques d'inscription de l'année suivante.

Pour les clubs

Le droit d'engagement est fixé à 100 €, paiement par chèque, à adresser à l'AS Gonville, avec la mention « Coupe Gentlemen 2014 ».

L'inscription de l'équipe se fait sur Extranet. La date limite d'inscription est fixée au 01 mars 2014.

La liste des clubs engagés est établie dans l'ordre de paiement de leur droit d'engagement.

Engagement des équipiers

L'inscription des équipiers se fait sur Extranet. La date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2014.

Chaque club peut inscrire sur Extranet jusqu'à 24 joueurs qui seuls pourront figurer sur les feuilles de match pour tous les tours de la compétition.

Pour les index supérieur à 20.4 les clubs doivent envoyer à M. Auch-Roy Armand (ar.auch-roy@orange.fr) le nom, le numéro de licence et l'index des joueurs, pour qu'il les inscrive manuellement.

Le Comité d'Epreuve transmet les listes des équipiers aux clubs inscrits.

FORMULE DE JEU

Composition des équipes

Rencontres interclubs par équipes de 12 joueurs, avec au maximum deux jeunes (moins de 19 ans au 1^{er} janvier) possibles par équipe, le total des index arrondis doit être égal ou supérieur à 72 pour les 6 joueurs engagés dans les foursomes et dans les simples.

L'index pris en compte, pour chaque joueur, est son index «club», à la date limite d'inscription des équipes.

Tout index supérieur à 20,4 sera pris en compte pour 20.

COUPE GENTLEMEN – PAR EQUIPE MESSIEURS

Formule de jeu

Match Play brut sur 18 trous, marques de départ : repère 2, boules blanches.

3 foursomes le matin, 1^{er} départ à 9 heures, 6 simples l'après midi, 1^{er} départ à 14 heures (3 départs conseillés).

En cas d'égalité à l'issue du tour conventionnel, le match est partagé.

Si, à la fin de la rencontre, les équipes sont à égalité, le départage des équipes, pour désigner le vainqueur de la rencontre, se fait sur le résultat du 1^{er} simple, puis celui du second simple et ainsi de suite.

Lors de la phase qualificative, tous les foursomes et les simples doivent être joués pour comptabiliser le nombre de victoires de chaque équipe afin de départager les gagnants de chaque poule à l'issue des rencontres.

Ordre de jeu

Le capitaine ou son représentant remettra par écrit au Comité d'Épreuve la fiche d'ordre de jeu au plus tard 15 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome et du premier simple. Il est de la responsabilité du capitaine de se conformer à l'ordre de jeu prévu dans ce règlement.

En foursome, le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.

En simple, les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine.

La pénalité pour non communication de la feuille d'ordre de jeu dans les délais ou non-respect de l'ordre de jeu est décrite dans le Vadémécum fédéral (Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes 1.2-2-1, § IV-2/3).

DEROULEMENT DES RENCONTRES

Phase qualificative

La désignation des clubs par poule est faite par le Comité d'Épreuve.

La phase qualificative se déroule par poule de 2 ou 3 clubs.

Pour les poules à 2 clubs, la qualification se joue par match aller-retour.

Pour les poules de 3 clubs, chaque club rencontre les autres clubs de la poule sur terrain neutre (le terrain de celui qui ne joue pas).

Pour 8 à 12 clubs :

4 poules de 2 ou 3 clubs, les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale.

Pour 12 à 15 clubs :

Poules de 2 ou 3 clubs, les vainqueurs des poules sont qualifiés pour les ¼, les 3 meilleurs deuxièmes des poules de 3 sont qualifiés pour les ¼.

Pour 16 à 24 clubs :

8 poules de 2 ou 3 clubs, les premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ¼ de finale.

Classement

Le classement de la poule se fait en comptabilisant le nombre de rencontres gagnés.

En cas d'égalité le départage se fait sur :

- Le nombre de matchs gagnés.
- Le plus grand nombre de matchs en simple gagnés.
- Le plus grand nombre de match en double gagnés.

Phase finale

La phase finale se joue, à partir des ¼ de finale, par élimination directe sur terrain neutre.

La finale est organisée par le vainqueur ou le finaliste de l'édition précédente.

COUPE GENTLEMEN – PAR EQUIPE MESSIEURS

DISQUALIFICATION ET FORFAIT

Si une équipe est disqualifiée ou forfait pour un match lors des rencontres de poule, cette équipe sera disqualifiée pour son autre rencontre de poule. Le résultat de ces rencontres sera de 9 à 0.

Pour tout forfait après la répartition des clubs par poule, s'il y a plus de 24 clubs inscrits, les poules et les pré-qualifications sont reconstituées en remontant toutes les équipes d'un cran dans la liste des équipes inscrites.

REGLES PARTICULIERES

Les conditions atmosphériques

Si les conditions atmosphériques ne permettent pas de jouer une rencontre à la date prévue, la rencontre sera reprogrammée le plus tôt possible et impérativement avant le 12 mai 2014 sur le terrain prévu et aux mêmes heures sauf avis contraire du Comité d'Épreuve.

En cas d'interruption de jeu, les résultats acquis le resteront et le jeu reprendra le plus tôt possible avant le tour suivant, au point où il a été arrêté.

COMITE D'ÉPREUVE ET ARBITRES

Le Comité d'Épreuve est composé de :

- | | | |
|--------------------|----------------------|---------------------------|
| • Armand AUCH ROY | Ligue Rhône Alpes | ar.auch-roy@orange.fr |
| • Marc BATTISTELLA | Golf de Charmeil | m.battistella@orange.fr |
| • Dominique ROBERT | Golf du Clou | kines.domi@wanadoo.fr |
| • Geneviève GIRBIG | Golf de Divonne | g.girbig@orange.fr |
| • Vincent Veuillet | Golf du Lac d'Annecy | lesveuillet@gmail.com |
| • Roland PILLONEL | Golf de Gonville | rolandpillonel@sunrise.ch |

Pour la Finale, le comité de la rencontre est composé d'au moins un représentant du Comité d'Épreuve.

Pour les autres rencontres, les Commissions Sportives des clubs constituent le Comité d'Épreuve de la rencontre se jouant sur leur terrain. En cas de litige, elles font appel à un arbitre de la Ligue Rhône Alpes.

PRIX

La compétition est dotée d'un challenge qui est conservé pour une année par le club vainqueur. Chaque année, le club victorieux fait graver son nom sur la coupe. Le club qui gagne le trophée trois fois de suite le garde et s'engage à en remettre un nouveau en jeu.